

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques  
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale

Pau, le 12/08/2022

Affaire suivie par : Margot SZUKALA  
Tél. : 05 59 14 51 93  
Mèl. : [ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr)

Monsieur le Directeur  
DREAL Nouvelle Aquitaine  
Mission évaluation environnementale  
Cité administrative  
Rue Jules Ferry – CP 55  
33090 BORDEAUX CEDEX

*A l'attention M.LE ROUSIC Anthony*

**Numéro dossier** : KPP-2022-12979

**Objet** : Demande d'examen au cas par cas – modification simplifiée du PLU d'Orthez-Sainte-Suzanne

Par courriel en date du 29 juillet 2022, vous m'avez transmis pour avis l'affaire visée en objet.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Compte tenu de l'absence d'enjeux sanitaires associés à une modification d'un PLU, je n'ai pas de remarque à formuler.

En conséquence, ce dossier ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale au regard de l'analyse des risques sanitaires en ce qui concerne la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine.

Mon service reste à votre disposition pour tout complément d'information.

P/La Directrice,  
Pour la Directrice et par délégation,  
Le Responsable du pôle santé publique  
et santé environnementale,

**Thomas MARGUERON**



Copie à Mme Célia Destrée, Mairie d'Orthez.